

INFORMATIONS

publiées par la

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

Siège social : 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

REPRODUCTION AUTORISÉE.

Bulletin n° 87.

1 Juillet 1951.

LES BEAUX VOYAGES ORGANISÉS PAR LA S.N.C.B.

Le tourisme social est à l'ordre du jour. Aussi la S.N.C.B. accentue-t-elle encore cette année l'effort déployé depuis plusieurs années déjà en vue de permettre à tous de changer de milieu et de mieux connaître les beautés naturelles, artistiques et folkloriques de notre pays.

Non seulement elle offre aux voyageurs la possibilité d'accomplir des déplacements à des conditions très avantageuses grâce aux cartes à prix réduit de 50 %, aux abonnements de 5 et 10 jours, aux réductions accordées aux groupes, mais, journellement durant la période des congés payés, les agents spécialisés de ses bureaux de tourisme, organisent des voyages aussi intéressants que variés, à des prix particulièrement réduits.

La formule "Un beau dimanche" permet aux voyageurs de se déplacer dans d'excellentes conditions individuellement ou en famille le dimanche de leur choix, vers le but d'excursion ayant leurs préférences.

Des billets combinés valables pour le parcours aller et retour par des trains désignés, l'entrée aux grottes, des trajets en bateau, etc. sont délivrés aux guichets de certaines gares importantes du pays.

Ces billets permettent de passer un "beau dimanche".

Anvers : en partant de Bruxelles-Nord, Charleroi, Gand-St-Pierre, Liège, Louvain, Mons, Namur;

- 2) aux Grottes de Han et à Dinant : en partant d'Anvers-Central, Arlon, Bruxelles-Nord, Bruxelles Q.L., Charleroi-Sud, Huy-Nord, Liège-Guillemins, Louvain, Malines, Namur, Tournai.
- 3) dans la vallée de l'Ourthe, avec séjour à Esneux, visite des Grottes de Comblain-au-Pont : en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Nord, Hasselt, Liège-Guillemins, Louvain, St-Trond, Tongres.
- 4) à Beloeil : avec visite guidée du château et séjour au parc : en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Midi, Charleroi-Sud, Courtrai, Gand-St-Pierre;
- 5) dans la Vallée de l'Amblève, avec visite des Grottes de Remouchamps et séjour à proximité de la cascade de Coq : en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Midi, Charleroi-Sud, Courtrai, Gand-St-Pierre.
- 6) à Gand et dans la vallée de la Lys, avec excursion en bateau sur la Lys : en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Midi, Charleroi, Louvain, Malines, Mons.
- 7) dans la vallée de la Lesse, avec excursion en barquette de Gendron-Celles à Anseremme, séjour à Dinant : en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Nord et Quartier-Léopold, Charleroi-Sud, Liège-Guillemins, Louvain, Mons, Namur.

8) à Liège (excursion en bateau sur le canal Albert) en partant d'Anvers-Central, Bruxelles-Nord, Charleroi-Sud, Huy-Nord, Malines, Mons, Namur, Tournai.

*
* *

Combinant les avantages du train pour les parcours d'approche avec ceux de l'autocar pour les parcours touristiques, la Société Nationale des Chemins de fer belges a organisé six circuits en autocar desservant les régions les plus marquantes des Ardennes, des vallées de l'Ourthe, de l'Amblève et des barrages.

Ces circuits circulent journalièrement du 1er juillet au 16 septembre 1951.

Les itinéraires ont été établis de façon que le touriste puisse découvrir les aspects les plus intéressants de ces belles régions.

Nous donnons ci-dessous les itinéraires, les horaires et les prix de ces circuits.

CIRCUIT N°1 : "La Crête des Ardennes".

ITINERAIRE : Jemelle - Masbourg - St. Hubert (arrêt - visite guidée de la Basilique) - Barrière de Champlon - Bastogne (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Mémorial du Mar-dasson (arrêt) - Houffalize (arrêt) - Nadrin (excursion au Hérou) - La Roche (arrêt) - Marche - Jemelle.

Départ de Jemelle à 9h50; retour à 17h45.

Prix du circuit : 1° voyageurs se déplaçant isolément : 98 fr.
2° groupes (minimum 20 participants) : 77 fr.
3° écoles (minimum 15 élèves) : 56 fr.

CIRCUIT N°2 : "Semois et Lesse".

ITINERAIRE : Jemelle - Rochefort - Wavreille - Maissin (arrêt) - Paliseul - Bouillon (arrêt de midi - possibilité de dîner - visite du château) - Rochehaut (arrêt - point de vue de Frahan) - Bohan - Beauraing (arrêt) - Jemelle.

Départ de Jemelle à 9h50, retour à 17h45.

Prix du circuit (y compris le coût de l'entrée au château de Bouillon) :

1° voyageurs se déplaçant isolément : 110 fr.
2° groupes (minimum 20 participants) : 88 fr.
3° écoles (minimum 15 élèves) : 65 fr.

CIRCUIT N°3 : "Les Belles Vallées".

ITINERAIRE : Liège-Guill. - Tilff - Esneux - Comblain-au-Pont (arrêt - visite des Grottes) - Hamoir (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Vallée du Néblon - Durbuy (arrêt) - Barvaux - Bomal - Quarreux - Remouchamps (arrêt) - Chaudfontaine - Liège-Longdoz - Liège-Guill.

Départ de Liège-Guill. à 10 h., retour à 18 h.

Prix du circuit (y compris le prix d'entrée aux Grottes de Comblain-au-Pont) :

1° voyageurs se déplaçant isolément : 108 fr.
2° groupes (minimum 20 participants) : 97 fr.
3° écoles (minimum 15 élèves) : 87 fr.

CIRCUIT N°4 : "Chiny - Orval - Rossignol".

ITINERAIRE : Bertrix - Herbeumont - Ste Cécile - Chassepierre - Florenville (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Chiny (promenade en barquette sur la Semois, de Chiny à La Cuisine) - Orval (visite guidée de l'Abbaye) - Limes - Rossignol - Neufchâteau - Bertrix.

Départ de Bertrix à 11h30, retour à 18h10.

Prix du circuit (y compris le coût de l'excursion en barquette et l'entrée à l'Abbaye d'Orval) :

1° voyageurs se déplaçant isolément : 103 fr.
2° groupes (minimum 20 participants) : 93 fr.
3° écoles (minimum 15 élèves) : 76 fr.

CIRCUIT N°5 : "La Petite Suisse".

ITINÉRAIRE : Namur (circuit de la Citadelle et de la Route Merveilleuse) - Annevoie - Denée - Ermeton - Abbaye de Maredsous (arrêt - visite guidée) - Dinant (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Foy-Notre-Dame (arrêt - visite de l'église) - Celles - Ciergnon - Han-sur-Lesse (arrêt - visite des Grottes de Han) - Rochefort - Emptinne - Gesves - Vallée du Samson - Namèche - Marche-les-Dames (arrêt) - Namur.

Départ de Namur à 9 h., retour à 19h20.

Prix du circuit (y compris le coût du trajet en tram panoramique et de l'entrée aux Grottes de Han):

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| 1° voyageurs se déplaçant isolément | : 161 fr. |
| 2° groupes (minimum 20 participants) | : 140 fr. |
| 3° écoles (minimum 15 élèves) | : 100 fr. |

CIRCUIT N°6 : "Les Barrages et l'Amblève".

ITINÉRAIRE : Verviers - Jalhay - Barrage de la Gileppe (arrêt) - Barrage de la Vesdre (arrêt) - Eupen (arrêt de midi - possibilité de dîner) - Baraque Michel - Robertville - Malmédy (arrêt) - Stavelot - Cascade de Coe (arrêt) - Fonds de Quarreux - Remouchamps - Spa (arrêt) - Pepinster.

Départ de Verviers à 10h45, retour à Pepinster à 17h45.

| | | |
|-------------------|--------------------------------------|----------|
| Prix du circuit : | 1° voyageurs se déplaçant isolément | : 94 fr. |
| | 2° groupes (minimum 20 participants) | : 60 fr. |
| | 3° écoles (minimum 15 élèves) | : 44 fr. |

Les voyageurs se déplaçant isolément et bénéficiant d'un tarif différentiel (invalides, familles nombreuses, et porteurs de cartes de réduction de 50 %, etc.) peuvent obtenir sur le parcours en chemin de fer les réductions auxquelles ils ont droit normalement. Il en est de même pour les enfants de moins de 16 ans qui jouissent d'une réduction de 50 %. En même temps que le ticket "autocar", les autres voyageurs obtiennent individuellement une réduction de 35 % sur le prix de deux billets simples.

De notables réductions sont accordées aux groupes.

Même quand le nombre des participants n'atteint pas 25, ceux-ci jouissent de la réduction de 35 % prévue en faveur des voyageurs individuels qui rejoignent la gare de départ d'un circuit.

Le personnel enseignant bénéficie d'un ticket "autocar" gratuit par 15 élèves. Les sociétés, groupements, etc., obtiennent un ticket "guide" gratuit par 25 participants.

Les demandes sont reçues dans toutes les gares du réseau.

En plus des six circuits décrits ci-dessus, les bureaux de tourisme de la S.N.C.B. organisent d'office des excursions combinées train-autocar à certaines dates ou à la demande de sociétés ou d'écoles.

Les participants sont transportés rapidement par train ou autorail jusqu'à une gare déterminée d'où les autocars rayonnent et ramènent les voyageurs pour les trains du soir.

Ces circuits suivent les itinéraires ci-après :

1° au départ de Bruges :

Itinéraire : Bruges - Abbaye de Zevekerke - Bruges (arrêt de midi et visite de la ville) - Damme (arrêt) - Le Zoute - Knokke - Duinbergen - Heist-sur-Mer - Zeebrugge - Lissewege - Bruges.

2° au départ de Gand :

Itinéraire : Gand (St. Pierre) - visite de la ville - Audenarde (hôtel de ville - église St. Walburge) - Renaix - Mont de l'Enclus - Deynze - Deurne - promenade en bateau sur la Lys, de Deurne à Gand.

3° au départ de Bruxelles :

Itinéraire : Bruxelles - Gaesbeek (visite du Château) - Hal (arrêt) - Waterloo (arrêt de midi) - Joli-Bois - Groenendaal - Hoeillaart (serres à raisin) - Notre-Dame-au-Bois - Tervuren (musée colonial - arrêt) - Bruxelles.

4° au départ de Namur :

Itinéraire : Namur - Marche-les-Dames (arrêt) - Andenne (arrêt) - Huy (arrêt de midi - Visite du fort et de la collégiale) - Régissa-Modave - Château de Saint-Fontaine - Have-
lange - Spontin (arrêt - visite du château) - Durnal - Crupet - Yvoir - Balvédère des Ro-
chers de Frêne - Namur.

5° au départ de Mons :

Itinéraire : Mons (visite de la ville et de ses musées) - Roelx (château des Princes
de Croy) - Houdeng (ascenseur hydraulique) - Mariemont (visite du musée et du parc) -
Thuin - Mons.

6° au départ de Liège :

Itinéraire : Liège - Chaudfontaine - Pepinster - Spa (arrêt) - Sart - Francorchamps -
Stavelot - Trois-Ponts - Cascade de Coö (arrêt) - Remouchamps - Aywaille - Poulseur -
Esneux - Tilff - Liège.

7° au départ d'Hasselt :

Itinéraire : Hasselt - Genk - As - Eisden - Mechelen a/Maas - Lanaye - Canne - Tongres -
(arrêt) - Hasselt.

Les bureaux de tourisme de la S.N.C.B. se tiennent à la disposition des groupes pour
étudier et réaliser d'autres circuits au départ des principales gares du pays.

*
* *

Les initiatives prises par la S.N.C.B. ne se limitent pas à la combinaison "train-auto-
car". Plusieurs excursions maritimes par paquebot de la ligne "Ostende-Douvres" sont égale-
ment organisées en cours de la saison estivale, notamment :

| | | |
|-------------|------------|---------------------|
| le samedi | 7 juillet | : Ostende - Anvers |
| le dimanche | 8 juillet | : Anvers - Ostende |
| le lundi | 23 juillet | : Ostende - Anvers |
| le mardi | 24 juillet | : Anvers - Ostende. |

Les billets combinés "Chemins de fer - bateau" à prix réduit peuvent être demandés à
l'avance dans toutes les gares.

*
* *

La S.N.C.B. a également arrêté un programme de trains-croisières conduisant les touris-
tes à l'étranger.

En collaboration avec la Marine belge et les chemins de fer britanniques, elle orga-
nise les 20 et 21 juillet une excursion spéciale de deux jours par trains et bateaux spécia-
ux à Londres à l'occasion du Festival.

Le passeport individuel en cours de validité, sans visa, est obligatoire.

Suite au grand succès remporté par la première excursion, la S.N.C.B. organise le di-
manche 8 juillet une nouvelle excursion combinée train-radio bateau à prix réduit vers
Cologne et les Bords du Rhin, avec descente du fleuve de Niederlahnstein à Königswinter.

Lors de l'inscription, les participants devront produire un certificat d'identité, de
moralité et de civisme, de date récente, délivré par l'Administration communale du lieu
du domicile ou un ancien passeport, même périmé, mais n'ayant pas plus de 5 ans de date
à compter du jour de sa délivrance.

La S.N.C.B. organise aussi en accord avec les principales agences de voyages belges
deux trains croisières pour la France et la Suisse.

Les 21 et 22 juillet. Excursion combinée train radio autocar vers Strasbourg et les
Vosges.

du 12 au 19 août : Bâle - Lucerne - Kussnacht - Lac des Quatre-Cantons - Berne - Montreux
- Rochers de Naye - Interlaken - Eigergletscher - Klein Scheidegg -
Grindelwald - Meiringen - Lucerne - Delemont.

Il ne nous est pas possible de donner ici le calendrier et tous les détails au sujet
des différentes excursions organisées par la S.N.C.B. au départ des principaux centres du
pays.

Nous conseillons aux touristes qui désirent obtenir de plus amples informations de s'adresser aux bureaux de tourisme de la S.N.C.B., tout disposés à les documenter et à leur adresser le programme mensuel des excursions.

| Tél. | | | |
|----------------|----------|------------|-----------------------------------|
| Anvers | 325.839 | | Gare Centrale, rue du Pélican, 1. |
| Bruxelles-Nord | 18.30.50 | Poste 249 | Rue du Progrès. |
| Charleroi | (267.37 | | Hôtel des Chemins de fer. |
| | (144.50 | Poste 362 | Quai de la gare. |
| Gand | 549.26 | | Gare de Gand St. Pierre. |
| Hasselt | 213.47 | Poste 79 | Gare d'Hasselt. |
| Liège | 23.84.23 | Poste 5155 | Place de Bronckart, 26. |
| Mons | 359.07 | Poste 55 | Cour aux marchandises de la Gare. |
| Namur | 237.01 | Poste 362 | Gare de Namur. Place de la Gare. |

SNACK BARS DANS LES TRAINS.

Nous croyons utile de rappeler que le voyageur empruntant un des trains repris ci-dessus à la faculté de se faire servir dans son compartiment, à des prix normaux, des boissons chaudes ou froides telles que café, bouillon, bière, eau minérale, limonade, vin et apéritif, ainsi que des comestibles divers tels que sandwiches, gâteaux secs, chocolats, etc.

Le petit déjeuner est également servi dans les trains du matin marqués d'un astérisque.

I. Service International.

Liège Guill. - Ostende Quai 6.04; Ostende Quai - Liège Guill. 20.50.
 Ostende Quai - Jemelle 22.05; Jemelle - Ostende Quai 4.01.
 Schaerbeek - Jemelle 11.44 ; Jemelle - Schaerbeek 14.40.
 Charleroi - Herbesthal 12.16; Herbesthal - Charleroi 16.00.
 Bruxelles Midi - Mons 14.00; Mons - Bruxelles Midi 17.24.
 Liège Guill. - Charleroi 8.05; Charleroi - Liège Guill. 21.06.
 Liège Guill. - Bruxelles Nord 21.25; Bruxelles N. - Liège Guill. 7.25.
 Namur - Liège Guill. 19.02.

2. Service Intérieur.

Bruxelles N. - Liège Guill. 7.25 (*); Bruxelles N. - Liège Guill. 12.50 (samedi seulement);
 Bruxelles N. - Liège Guill. 13.18 (sauf le dimanche); Bruxelles N. - Liège Guill. 18.21
 (sauf le dimanche); Bruxelles N. - Liège Guill. 19.30; Bruxelles N. - Liège Guill. 21.15.
 Liège Guill. - Bruxelles N. 8.23 (*); Liège Guill. - Bruxelles N. 15.00 (samedi seulement);
 Liège Guill. - Bruxelles N. 17.12 (sauf dimanche); Liège Guill. - Bruxelles N. 21.45.
 Liège Guill. - Verviers Cal. 6.30 (*); Liège Guill. - Verviers Cal. 9.00 (*).
 Bruxelles N. - Verviers Cal. 11.34; Bruxelles N. - Verviers Cal 13.18 (dimanche seulement);
 Bruxelles N. - Verviers Cal. 14.00 (sauf le dimanche); Bruxelles N. - Verviers Cal. 18.17.
 Verviers Cal. - Bruxelles N. 6.14 (*); Verviers Cal - Bruxelles N. 11.00; Verviers Cal. -
 Bruxelles N. 16.20; Verviers Cal. - Bruxelles N. 17.58.
 Bruxelles Nd. - Herbesthal 10.00 (*); Bruxelles Nd. - Herbesthal 20.10.
 Herbesthal - Bruxelles N. 6.53 (*); Herbesthal - Bruxelles N. 14.45.
 Verviers Cal. - Ostende Q. 8.23 (*) du 30/6 au 10/9 inclus; Ostende Q. - Herbesthal 22.50
 du 30/6 au 10/9 inclus.
 Bruxelles M. - Ostende Q. 7.36 (*); Bruxelles M. - Ostende Q. 8.55; Bruxelles M. - Ostende
 10.00; Bruxelles M. - Ostende Q. 12.21 (sauf le dimanche); Bruxelles M. - Ostende Q. 14.15;
 Bruxelles M. - Ostende Q. 14.46 (samedi seulement); Bruxelles M. - Ostende Q. 16.46;
 Bruxelles M. - Ostende Q. 17.57 (sauf samedi et dimanche); Bruxelles M. - Ostende Q. 18.48
 (samedi et dimanche seulement); Bruxelles M. - Ostende Q. 19.56; Bruxelles M. - Ostende Q.
 22.00.

Ostende Quai - Bruxelles Midi 6.26 (*); Ostende Quai - Bruxelles Midi 7.25 (*); Ostende Quai - Bruxelles Midi 10.25 (*); Ostende Quai - Bruxelles Midi 11.36 (samedi seulement pas du 30/6 au 8/9); Ostende Quai - Bruxelles Midi 12.15; Ostende Quai - Bruxelles Midi 14.40; Ostende Quai - Bruxelles Midi 16.07; Ostende Quai - Bruxelles Midi 17.37; Ostende Quai - Bruxelles Midi 19.44; Ostende Quai - Bruxelles Midi 21.09.

Bruxelles Midi - Charleroi Sud 7.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 8.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 9.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 10.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 11.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 13.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 14.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 15.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 16.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 17.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 18.00; Bruxelles Midi - Charleroi Sud 19.00.

Charleroi Sud - Bruxelles Midi 8.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 9.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 10.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 11.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 14.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 15.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 16.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 17.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 18.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 19.00; Charleroi Sud - Bruxelles Midi 20.00.

Bruxelles Q.L. - Namur 15.50; Bruxelles Q.L. - Namur 17.35 (sauf le dimanche); Bruxelles Q.L. - Namur 17.46 (dimanche seulement); Bruxelles Q.L. - Namur 19.15.

Namur - Bruxelles Q.L. 14.13; Namur - Bruxelles Q.L. 17.28; Namur - Bruxelles Q.L. 20. (sauf le dimanche); Namur - Bruxelles Q.L. 21.46 (dimanche seulement).

Schaerbeek - Luxembourg 9.44 (*); Luxembourg - Schaerbeek 15.43; Arlon - Bruxelles Q.L. 6.18 (*); Bruxelles - Arlon 18.40; Bruxelles Q.L. - Givet 12.47; Givet - Schaerbeek 17.52; Schaerbeek - Virton St.Mard 7.26; Virton St.Mard - Schaerbeek 12.02; Arlon - Bruxelles Q.L. 8.30; Bruxelles Q.L. - Arlon 17.00.

EUROPABUS.

Les services belges du nouveau réseau de services réguliers d'autobus touristiques internationaux, en correspondance avec les grandes lignes de chemin de fer, ont été inaugurés le 15 juin.

Ils comportent à titre d'essai les relations :

Amsterdam - Ostende,
Ostende - Lille,
Amsterdam - Liège - Houffalize - Bastogne - Arlon - Luxembourg,
Bruxelles - Francfort sur Main.

Les horaires et les itinéraires ont été fixés de manière à offrir aux touristes le maximum de possibilités.

Les billets sont mis en vente dans les principales agences de voyages ainsi qu'aux gares d'Ostende (maritime), Bruxelles (Midi) et Liège (Guillemins), où tous renseignements peuvent être obtenus.

Les agences autorisées à émettre les titres de transport d'Europabus se chargent d'assurer aux voyageurs les repas et le logement nécessaires.

DEMANDES DE MATERIEL DE TRANSPORT POUR MARCHANDISES.

L'expéditeur demande, à la gare de départ, le matériel nécessaire à l'expédition des marchandises qui doivent être chargées par ses soins.

S'il le désire, il peut recevoir un récépissé de sa demande indiquant la date et l'heure auxquelles celle-ci a été déposée. La demande de matériel peut être faite par écrit, verbalement, par télégramme ou par téléphone. Elle doit mentionner :

- l'endroit où l'expéditeur désire charger;
- la date pour laquelle le matériel est demandé;
- la destination du transport;

- la nature des marchandises, leur tonnage avec indication éventuelle des masses indivisibles de plus de 10.000 kg., leur longueur si celle-ci dépasse 6 m., leur volume en m³, s'il s'agit de marchandises encombrantes (paille, foin, lin, etc.), les espèces et le nombre de têtes, lorsqu'il s'agit d'animaux vivants;
- le tarif à appliquer (exprès, grande vitesse ou petite vitesse);
- les bâches et les agrès nécessaires (les bâches sont demandées en location; les autres agrès, cordes, câbles, sont fournis gratuitement);
- la catégorie de matériel que l'expéditeur désire recevoir :

par exemple - wagon couvert avec ou sans vasistas, de 55 m³
- wagon tombereau de 25 T.
- wagon plat de 12 m et de 40 T.

Ces renseignements permettront à la gare de fournir le matériel nécessaire. La mention du matériel désiré est acceptée à titre indicatif, le chemin de fer se réservant de fournir le matériel le plus approprié.

Il est tenu compte dans les limites des exigences du service, de l'indication relative à l'emplacement où l'expéditeur désire charger.

Quant à la destination, lorsqu'il s'agit d'expéditions massives (charbon, coke, briquettes, produits de carrières, sable, etc.) l'expéditeur peut se borner à faire une distinction entre les transports pour l'intérieur du pays et ceux pour l'étranger. Pour ces derniers, il doit toujours mentionner le pays de destination et le point frontière de sortie et indiquer le nombre d'expéditions que comporte la demande de matériel.

Quant à la date pour laquelle le matériel est demandé, les gares font connaître aux expéditeurs, par voie d'affiche, l'heure extrême jusqu'à laquelle les demandes de matériel ordinaire pour le lendemain sont normalement acceptées. Les demandes relatives à du matériel à fournir un dimanche ou un jour férié légal (1er janvier, Ascension, 1er mai, 21 juillet, 15 août, Assomption, 1er novembre - Toussaint - 11 novembre, 25 décembre - Noël - lundis de Pâques ou de Pentecôte) doivent être introduites en même temps que celles relatives au jour ouvrable précédent.

Les demandes pour le lendemain ou, le cas échéant, pour le jour même, reçues tardivement, sont satisfaites dans la mesure du possible.

Pour les demandes visant du matériel spécial à effectif réduit (wagons réfrigérants et isothermes, wagons à couvercles pour transport de chaux, wagons pupitres pour envois de marbre et de pierre en tranches, wagons chevalets pour caisses de glaces et de verres de grandes dimensions, wagons plats courts pour transport de pièces lourdes et indivisibles, wagons plats à plancher surbaissé pour expéditions de pièces dépassant le gabarit), le min de fer ne garantit pas la fourniture dans un délai déterminé.

Ces demandes, comme les autres, sont cependant satisfaites dans l'ordre où elles ont été reçues. Il est tenu dans chaque gare un registre où toutes les demandes de matériel sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur réception.

Les demandes émanant de clients occasionnels qui, pour une cause quelconque, n'ont pu être satisfaites pour le jour demandé, restent valables jusqu'à ce que satisfaction puisse leur être donnée, à moins qu'elles n'aient été retirées par l'expéditeur entretemps. Par contre, celles relatives à des clients réguliers, charbonnages, cokeries, carrières, etc. ne sont valables que pour le jour indiqué. Le cas échéant, ces demandes doivent être renouvelées et comprises dans celles du lendemain ou d'un jour subséquent.

Il est expressément recommandé aux clients de s'abstenir d'augmenter exagérément leurs demandes et ne pas réclamer plus de wagons qu'ils ne peuvent en charger en une journée. En période de forts transports, notamment pendant la campagne betteravière, et en temps de pénurie de matériel en général, certains clients ont tendance à forcer leurs demandes pour parer à des manquants éventuels. Cette façon de procéder ne peut que contrarier la répartition judicieuse et équitable du matériel et nuire à son évolution rapide en provoquant des stagnations inutiles. En cas de besoin, les demandes exagérées sont réduites d'office au niveau des chargements normaux effectués pendant les jours précédents.

Il est de l'intérêt commun du chemin de fer et de ses usagers de limiter toujours les demandes de matériel aux besoins réels et de les introduire, autant que possible avec tous les renseignements nécessaires, en temps utile.

RESULTATS D'EXPLOITATION.

Le tableau ci-après donne les résultats du trafic pendant le mois d'avril écoulé, comparés à ceux de la même période des années 1950 et 1938.

| | 1938 (1) | 1950 | 1951 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de voyageurs transportés | 16.406.074 | 17.997.967 | 17.840.321 |
| Nombre de voyageurs kilomètres | 515.106.736 | 586.694.701 | 570.300.805 |
| Nombre de tonnes de grosses marchandises transportées ... | 6.006.867 | 4.506.956 | 5.774.087 |
| Nombre de tonnes-kilomètres | 434.357.756 | 409.420.551 | 506.323.578 |
| Nombre de wagons chargés | 433.876 | 254.609 | 322.286 |

(1) Y compris le trafic Nord-Belge.

MARCHANDISES.

Nombre de wagons chargés par la clientèle.

| Semaines | Combustibles | Divers | Total |
|--------------|--------------|--------|--------|
| 13/5 au 19/5 | 20.911 | 43.864 | 64.775 |
| 20/5 au 26/5 | 25.011 | 51.487 | 76.498 |
| 27/5 au 2/6 | 25.142 | 51.327 | 76.469 |
| 3/6 au 9/6 | 23.143 | 49.759 | 72.902 |

Transbordements aux ports d'Anvers et de Gand.

| Semaines | Port d'Anvers | | Port de Gand | |
|--------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| | Tonnes de navire sur wagon | Tonnes de wagons sur navire | Tonnes de navire sur wagon | Tonnes de wagons sur navire |
| 13/5 au 19/5 | 47.200 | 96.700 | 27.231 | 14.386 |
| 20/5 au 26/5 | 62.700 | 140.500 | 18.606 | 17.040 |
| 27/5 au 2/6 | 57.200 | 112.800 | 19.115 | 15.899 |
| 3/6 au 9/6 | 62.100 | 141.100 | 15.768 | 8.890 |

TARIF DE MARCHANDISES BELGIQUE - CONGO BELGE AVEC CONNAISSEMENT DIRECT.

Depuis le 1er décembre 1950, la Société Nationale des Chemins de fer belges, d'accord avec la Compagnie Maritime Belge et les transporteurs congolais, met à la disposition de ses clients un service direct pour les marchandises en provenance du pays et à destination du Congo Belge.

Cette organisation impose un minimum de formalités aux expéditeurs.

La perception de tous les frais afférents aux parcours belge, maritime et congolais, y compris les droits de douane, se fait à l'intervention de la gare de départ.

Des renseignements peuvent être obtenus dans toutes les gares et agences commerciales de la Société.

REGIME DOUANIER ITALIEN POUR LES MARCHANDISES IMPORTEES EN ITALIE DANS DES CONTAINERS APPARTENANT A UNE ADMINISTRATION DE CHEMIN DE FER.

Jusqu'à présent, la douane italienne faisait une distinction, au point de vue de l'application des droits d'entrée, entre les marchandises contenues dans des containers de plus de 5 m³ et celles contenues dans des cadres dont la capacité ne dépassait pas 5 m³.

Alors que dans le premier cas, les droits étaient appliqués sur le poids du contenu des containers, les envois en cadres de 5 m³ et moins étaient soumis au paiement des droits calculés sur le poids brut, c'est-à-dire sur le poids du contenu augmenté de la tare des containers.

A la suite de démarches faites auprès de la Direction Générale des douanes italiennes, à l'initiative de la S.N.C.B., le Ministère des Finances à Rome vient de décider que pour les envois susvisés les droits d'entrée en Italie seront dorénavant appliqués d'après le poids du contenu des containers, quelle que soit la capacité de ces derniers.

SERVICE DES COLIS POSTAUX-AVION INTERNATIONAUX.

Depuis le 1er juin 1951, la Société Nationale des Chemins de fer belges a ouvert un poste d'acceptation pour colis postaux-avion internationaux dans les bureaux de la SABENA, 145, rue Royale à Bruxelles, et 33, rue Breydel à Anvers.

Rappelons que les colis de l'espèce sont déjà acceptés, à destination de la plupart des pays du monde, dans toutes les gares du réseau, ainsi que dans les bureaux de poste des localités où il n'y a pas de gare de chemin de fer.

VOYAGEURS.

BRUXELLES (MIDI) - ZOTTEGEM.

Afin de remédier à l'encombrement du train 2755, circulant le samedi entre Bruxelles (Midi) (D.12.25) et Zottegem (A.13.38) un train nouveau est mis en marche le samedi sous horaire ci-après : Bruxelles (Midi) D.12.15 - Denderleeuw A.12.35.

Comme modifications de conséquence, les trains 2753 Sam. (Bruxelles (A.V.) D.11.44 - Audenaarde A.13.56 via Cureghem) et 2851 Sam. (Bruxelles (Midi) D.11.57 - Termonde A.13.02 via Alost) sont avancés respectivement de 2 et 3 minutes.

Ce dernier train fait arrêt à Erembodegem (A.12.28).

BRUXELLES (M) - ALOST (NORD)

Les nouveaux trains de dimanche ci-après sont mis en marche, depuis le 17 juin :

| | | |
|--------|------------------|---------|
| M 1875 | Bruxelles (Midi) | D.20.10 |
| | Denderleeuw | A.20.30 |
| | Alost (Nord) | A.20.38 |
| M 2876 | Alost (Nord) | D.20.44 |
| | Denderleeuw | D.20.52 |
| | Ternat | D.21.01 |
| | Jette | D.21.12 |
| | Bruxelles (Nord) | A.21.20 |

GAND ST. PIERRE - OSTENDE.

Depuis le lundi 11 juin, les trains nouveaux ci-après sont mis en marche, excepté les samedis et dimanches :

| | | |
|------|-----------------|---------|
| 2865 | Gand St. Pierre | D.17.30 |
| | Aelter | D.17.49 |
| | Bruges | A.18.05 |
| | | D.18.07 |
| | Varsenare | D.18.15 |
| | Jabbeke | D.18.19 |
| | Oudenburg | D.18.25 |
| | Zandvoorde | D.18.29 |
| | Ostende (Quai) | A.18.35 |
| 9092 | Ostende (Quai) | D.20.25 |
| | Zandvoorde | D.20.31 |
| | Oudenburg | D.20.35 |
| | Jabbeke | D.20.42 |
| | Varsenare | D.20.46 |
| | Bruges | A.20.54 |
| 2890 | Bruges | D.21.17 |
| | Aalter | D.21.35 |
| | Gand St. Pierre | A.21.51 |

PARIS - MONS.

La dernière relation directe Paris - Mons est assurée par le train 129 partant de Paris (Nord) à 14h20 et arrivant à Mons à 17h24.

L'attention des voyageurs en 2e classe est attirée sur le fait qu'il existe une relation plus tardive via Maubeuge :

M 185 (2e classe) - Paris (Nord) D.17.45/ Maubeuge A.20.08 (changer)

M 2685 (2e et 3e cl.) Maubeuge D.20.24/Quévy A.20.52 (changer)

7791 (3e classe) - Quévy D.21.10/Mons A.21.36.

AVIS AUX PHILATELISTES.

La Société Nationale des Chemins de fer belges et l'Administration des Postes émettront le 2 juillet une série de 3 nouveaux timbres pour colis postaux aux valeurs de 12,15 et 18 francs.

Au 31 décembre 1951, les timbres **Mercure** (émission de 1945) seront démonétisés.

Le Centre Philatélique de la SNCB, 29 rue Belliard à Bruxelles met en vente actuellement au prix de 400 fr. (frais d'envoi compris) un colis de timbres oblitérés pesant 1 kg. net et contenant des timbres **Locomotives** et **Tireur à l'Arc**.

Tous renseignements au sujet des émissions de la S.N.C.B. sont fournis gratuitement sur simple demande adressée au Centre Philatélique (téléphone 11.90.40).

ADJUDICATIONS.

Le 11 juillet 1951, à 15h30, à l'Hôtel des Chemins de Fer, rue de Louvain, 17, à Bruxelles, sous-sols, salle B, ouverture des soumissions pour la fourniture de matériel électro-mécanique de signalisation :

Charpentes.

(Panneaux de signal, supports, plaques de serrage).

Cahier des charges n°2651/459 en vente au prix de 5 fr au bureau des renseignements concernant les adjudications, (Section 23), 29, rue Belliard, à Bruxelles (Compte de chèques postaux n°249.600 - Téléphone 11.90.40).

Le 11 juillet 1951, à 15 heures, à l'Hôtel des Chemins de Fer, rue de Louvain, 17, à Bruxelles, sous-sols, salle B, ouverture des soumissions pour la fourniture de :
Verres colorés pour la signalisation.

Cahier des charges n°2651/460 en vente au prix de 5 fr au bureau des renseignements concernant les adjudications, (Section 23), 29, rue Belliard, à Bruxelles (Compte de Chèques postaux n°249.600 - Téléphone n°11.90.40).

Le mercredi 11 juillet 1951, à 15h30, à l'Hôtel des Chemins de fer, 21, rue de Louvain à Bruxelles (sous-sols, salle du Mess) ouverture des soumissions pour la fourniture de créosote (huile lourde de goudron) pour le créosotage des traverses et de pièces de bois.

Cahier des charges n°2652/363 - Prix : 5 fr.

En vente au Bureau des renseignements relatifs aux adjudications, 29, rue Belliard à Bruxelles (C.C.P.249.600).

Le 25 juillet 1951, à 10h30, dans la salle (B) de l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain, 21, à Bruxelles, adjudication publique pour la fourniture d'huiles de graissage ar locomotives et d'huile soluble.

Cahier des charges n°2642-36, 7 lots, prix 10 fr. En vente au Bureau des Renseignements concernant les adjudications, rue Belliard, 29, à Bruxelles (Tél.11.90.40 - C.C.P.249.600).

Le 8 août 1951, à 10h30, dans la salle (B) de l'Hôtel des Chemins de fer, rue de Louvain, 21 à Bruxelles, adjudication publique pour la fourniture d'huiles de graissage oléonaphtes A et B, graisse et gasoil.

Cahier des charges n°2642-37, 7 lots, prix 10 francs.

En vente au Bureau des Renseignements concernant les adjudications, rue Belliard, 29 à Bruxelles (Tél.11.90.40, C.C.P.249.600).

ARTICLES PARUS AU COURS DU 2^e TRIMESTRE 1951 DANS LES BULLETINS D'INFORMATIONS.

N° du
Bulletin

- | | |
|----|--|
| 84 | Justification des sommes versées par l'Etat à la S.N.C.B. depuis 1940. |
| 84 | Mise en service de la radio-commande des locomotives au port d'Anvers. |
| 85 | Les grands portiques souples en gare de Bruxelles (Midi). |
| 86 | La question des pensions à la S.N.C.B. |
| 86 | Les unités lumineuses. |

Chacun des articles ou études parus dans les bulletins d'informations peut être fourni gratuitement en livraison séparée sur simple demande adressée au bureau 61-21 de la Direction Commerciale de la S.N.C.B., 17-21, rue de Louvain, Bruxelles.

BRUXELLES

Hôtel de l'Espérance
Place de la Constitution

A.B.A.C.

